

## Rapport de la Commission des finances

### Préavis municipal n° 32 relatif au budget de l'exercice 2023

Gland, le 28 novembre 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GdG ; 1 <sup>er</sup> membre
M	Alain Bringolf	GdG ; rapporteur
Mme	Ahimara Buffat	UDC
M.	Jérôme Frachebourg	GdG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M	Evan Lock	GdG
M.	Rasul Mawjee	PLR
M.	Nicolas Pellet	PLR

s'est réunie les 7, 21, 24 et 28 novembre 2022

#### Excusés

Le 7 novembre : Ahimara Buffat  
Les 21, 24 et 28 novembre : Jérôme Frachebourg  
Le 24 novembre : Rasul Mawjee  
Le 28 novembre : Nicolas Pellet

#### Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Madame Christine Girod, Syndique, M. Gilles Davoine, Municipal des finances et M. Julien Ménoret, boursier communal, présents lors de la séance du 21 novembre. Ils ont répondu avec beaucoup de précision et de transparence aux nombreuses questions de la commission.

#### Préambule

Chaque année, avant le 15 décembre, le Conseil adopte le budget communal de l'année à venir, qui indique les recettes prévues et les dépenses autorisées, par tâche ou fonction et par nature (salaires, achats de matériel, subventions, etc.) – cf. art. 5 à 12 RCom. Le budget constitue une autorisation de dépenses accordée à la Municipalité, sur la base de leurs prévisions et des besoins estimés dans les services de l'administration communale. La Municipalité n'a pas d'obligation de consommer les montants prévus au budget. Les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues au budget. Les crédits budgétaires non utilisés sont périmés à la fin de l'exercice. La Municipalité devra également veiller à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés, toute dépense supplémentaire au budget devant obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle autorisation du Conseil communal.

La Commission des finances précise également que ce soir, le Conseil Communal vote uniquement le budget de 2023. Les dépenses prévues dans le plan des investissements – cf. 11.5 du préavis, ne seront votées que lorsque la Municipalité présentera les préavis en relation avec les différents objets.

Comme les années précédentes, la Municipalité présente un déficit budgétaire pour l'exercice 2023, lequel est largement plus important de CHF 1'860'300 à CHF 3'333'500.- que le précédent. Le total des charges est de CHF 78'019'550.- alors que les revenus sont estimés à CHF 74'686'050.-.

La marge d'autofinancement est chiffrée à CHF 1'945'800.- en très nette baisse par rapport au budget de 2022 (CHF 4'274'350.-) et surtout, bien en-deçà de la marge d'autofinancement effective moyenne sur 10 ans (2012-2021) située à CHF 7'939'000.-. Or bien que la marge effective ait ensuite toujours été supérieure à la marge budgétée sur cette période, il faudra vraisemblablement s'attendre, avec les comptes 2023 à venir, à une valeur de marge d'autofinancement effective inférieure à cette moyenne décennale.

## Informations

**Maîtrise des charges :** Dans un contexte inflationniste, la Banque Nationale Suisse continue d'appliquer une politique plus restrictive depuis 2022. Selon l'évolution de la situation, les taux d'intérêt sur le franc suisse devraient se situer à un niveau comparable, voire plus élevé que les taux actuels. Ces conditions ont pour effet d'alourdir les charges financières de la dette communale.

En 2023, deux autres postes pèsent plus particulièrement sur les charges budgétaires :

- L'indexation des salaires, due entre autres au renchérissement du coût de la vie, représente CHF +1'249'600.- soit +11.3% par rapport au budget précédent. D'autres facteurs sont liés au plein déploiement des nouveaux postes créés en 2022, à l'effet complet des augmentations de salaires 2022 ainsi que celui de postes repourvus en 2022 avec un salaire supérieur au montant budgété. Ces éléments pèsent également pour CHF 171'500.- (montant inclus dans les 1'249'600) sur la charge des traitements bruts du personnel.
- La hausse mondiale des prix des matières premières qui impactent lourdement l'achat d'énergie, estimée à +19.5% - cf. tableau ci-après.

	Compte	Nature 1	Nature 2	Désignation	Budget 2023	Budget 2022	Ecart BU2023 vs BU2022 - CHF	Ecart BU2023 vs BU2022 - %
Eau	815.3121.0	3121	312	Achats d'eau	30'000.00	30'000.00	-	0.0%
	810.3121.0	3121	312	Achats d'eau	80'000.00	80'000.00	-	0.0%
	440.3121.0	3121	312	SANE - Achats d'eau	5'000.00	5'000.00	-	0.0%
				<b>Sous-total nature 3121</b>	<b>115'000</b>	<b>115'000</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>
Gaz	513.3122.0	3122	312	Achats de gaz	74'000.00	57'600.00	16'400.00	28.5%
	350.3122.0	3122	312	Achats de gaz	26'000.00	23'500.00	2'500.00	10.6%
	526.3122.0	3122	312	Achats de gaz	300.00	300.00	-	0.0%
				<b>Sous-total nature 3122</b>	<b>100'300</b>	<b>81'400</b>	<b>18'900</b>	<b>23.2%</b>
Electricité	350.3123.0	3123	312	Achats d'électricité	177'600.00	130'000.00	47'600.00	36.6%
	821.3123.0	3123	312	Achats d'électricité	180'000.00	150'600.00	29'400.00	19.5%
	526.3123.0	3123	312	Achats d'électricité	218'000.00	202'000.00	16'000.00	7.9%
	815.3123.0	3123	312	Achats d'électricité	65'000.00	68'000.00	7'000.00	12.1%
	451.3123.0	3123	312	Achats d'électricité	15'000.00	8'000.00	7'000.00	87.5%
	460.3123.0	3123	312	Achats d'électricité	3'200.00	2'650.00	550.00	20.8%
	580.3123.0	3123	312	Achats d'électricité	12'000.00	15'000.00	-3'000.00	-20.0%
	513.3123.0	3123	312	Achats d'électricité	179'000.00	210'000.00	-31'000.00	-14.8%
			<b>Sous-total nature 3123</b>	<b>849'800</b>	<b>776'250</b>	<b>73'550</b>	<b>9.5%</b>	
CâD	526.3124.2	3124	312	Chauffage à distance "Grand-Champ"	345'000.00	216'000.00	129'000.00	59.7%
	513.3124.2	3124	312	Chauffage à distance "Les Perrerets"	301'000.00	256'000.00	45'000.00	17.6%
	513.3124.1	3124	312	Chauffage à distance "Les Tuillières"	51'200.00	47'300.00	3'900.00	8.2%
				<b>Sous-total nature 3124 (CâD)</b>	<b>697'200</b>	<b>519'300</b>	<b>177'900</b>	<b>34.3%</b>
Mazout	350.3124.0	3124	312	Achats de mazout	91'200.00	66'300.00	24'900.00	37.6%
	580.3124.0	3124	312	Achats de mazout Temple	24'700.00	14'000.00	10'700.00	76.4%
				<b>Sous-total nature 3124 (Mazout)</b>	<b>115'900</b>	<b>80'300</b>	<b>35'600</b>	<b>44.3%</b>
			<b>Total nature 312</b>	<b>1'878'200</b>	<b>1'572'250</b>	<b>305'950</b>	<b>19.5%</b>	

« Les achats de biens et de services moins charges subies (essentiellement l'énergie) augmentent de 21.22% (CHF 1'520'834) comparé aux comptes 2021 ». Globalement, le total des charges épurées budgétées augmente de 8.70% par rapport au budget 2022.

### Revenus

Le total des revenus épurés budgétés augmente de 4.49% par rapport au budget 2022. Cette hausse est justifiée par un renforcement attendu des recettes fiscales, grâce à l'arrivée prévue d'un grand nombre de nouveaux habitants en ville et plus particulièrement dans le quartier de la Combaz. Dans le même temps, une expansion (+872'000.- soit +17.41%) des recettes fiscales des personnes morales est attendue. Citons également l'accroissement attendu des revenus des immeubles du patrimoine financier (+391'750.- soit +36.67%), des émoluments (+123'100.- soit +33.23%), des droits de mutation (+118'000.- soit +6.86%) ou de l'écolage (+108'550.- soit +16.46%).

### Personnel communal

Cette année encore, la Municipalité propose au Conseil de valider la création de nouveaux postes ainsi que l'augmentation du temps de travail de certains collaborateurs au sein de l'administration. **Les EPT vont ainsi croître de 5.5, répartis sur 10 postes, dont 4 nouveaux.**

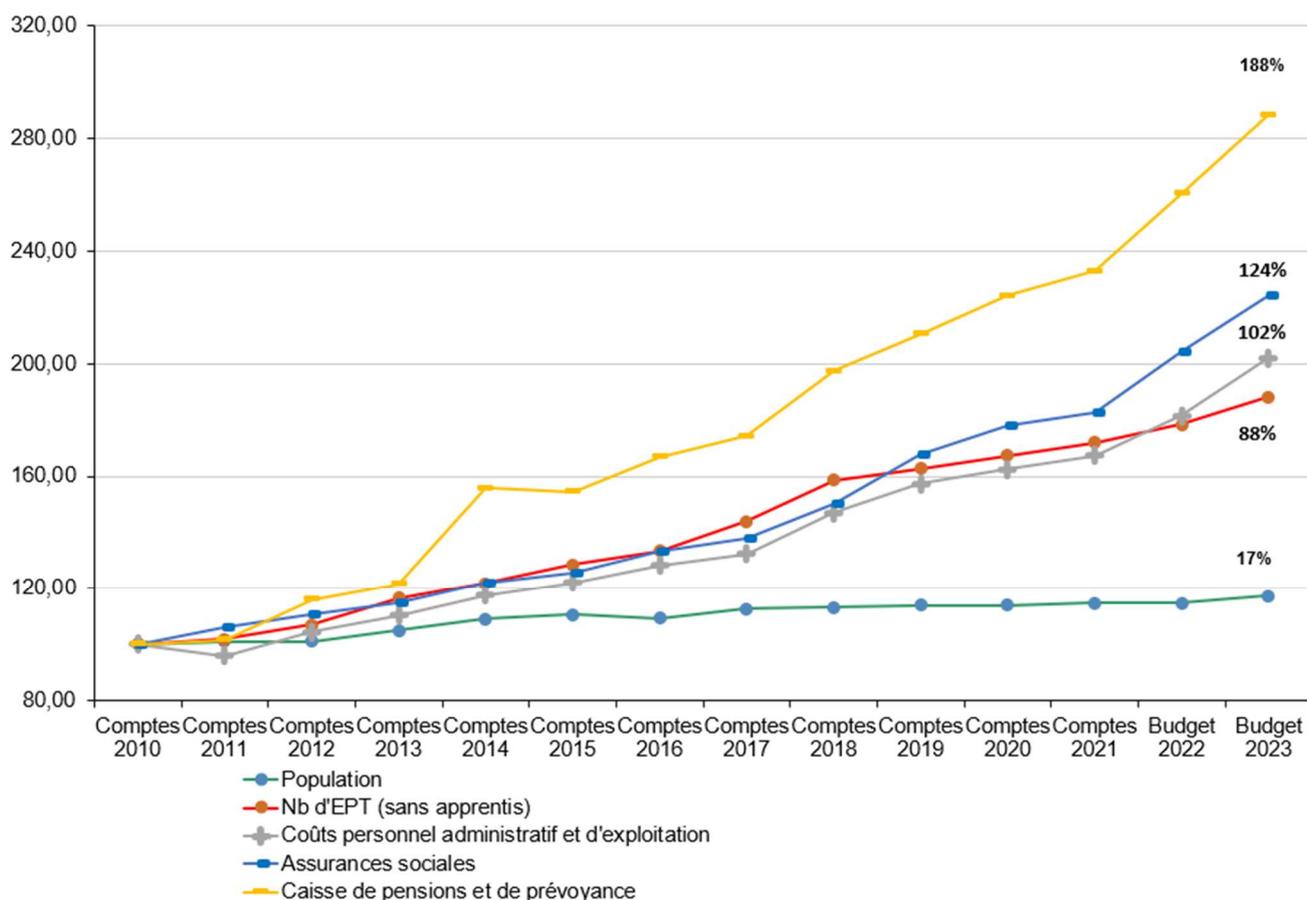
La Municipalité justifie ces propositions par une certaine surcharge de travail s'expliquant par l'augmentation actuelle de la population (Combaz) et de demandes nécessitant des actions d'accompagnement et de travail administratif supplémentaire, ainsi que la nécessité d'application de directives et exigences du Canton (suivi statistiques, prise de connaissances du cadre légal etc.). La gestion d'une commune nécessite l'implication de nombreux métiers forts différents. Le profil recherché des collaborateurs va de préférence vers des personnes polyvalentes, plutôt qu'à des spécialistes. La gestion des ressources humaines est ainsi attentive à garantir l'équilibre des compétences au sein des services.

Un nouveau poste a plus particulièrement attiré l'attention de la COFIN : *Collaborateur (-trice) spécialisé (-e) pour les transports*. Ce nouveau poste, nécessitant un profil de type « ingénieur », aurait pour charge de faire évoluer le concept de mobilité systémique dans la commune, en y intégrant les nouvelles techniques et technologies de transport, d'apporter de nouvelles visions proactives et de représenter la Ville pour ainsi de rapporter sur les projets de mobilité touchant la Région. A la question pourquoi la Commune ne proposait pas un contrat à durée déterminée (CDD) sur 2-3 ans par ex., Mme Girod répond qu'il serait passablement compliqué d'attirer un tel profil de qualité dans ces conditions et que les préprojets, leur planification et leur application, devront nécessairement évoluer et durer dans le temps. La COFIN estime que le volume de travail pour ce poste ne nécessite pas, du moins à ce stade, un engagement à plein temps et propose un amendement dans ce sens en diminuant ce poste de 20%, soit à 80%. Cet amendement est justifié dans l'analyse du dicastère de l'Administration générale au point 1. ci-dessous. De manière plus générale, la commune de Gland se voulant être un employeur moderne, la commission propose, sous forme de vœu en fin de rapport, qu'elle s'adapte dorénavant aux normes actuelles du marché de l'emploi, en indiquant dans ses annonces, une fourchette de temps de travail, par ex. de 60 à 80%.

Depuis 2010, la population de la Ville de Gland est passée de 11'736 à 13'750, soit +17.2%. Au cours de cette période de 13 ans, les coûts de personnel et d'exploitation, hors charges sociales, ont augmenté de 102% et le nombre d'EPT de 88%. Afin d'illustrer notre propos, nous avons réactualisé le graphique ci-dessous qui montre l'évolution des dépenses liées au personnel comparée à celle de la population.

Dans le temps, la Municipalité a justifié cette évolution par un nécessaire effet de rattrapage demandant un ajustement des moyens de l'administration lorsque Gland est passée au statut de ville. Puis ces dernières années, par la volonté d'améliorer la qualité des services à la population. Aujourd'hui, l'argument principal est l'intention affichée de la Municipalité d'appliquer une politique anticyclique en période conjoncturelle difficile (stagflation), cette stratégie s'illustrant par un soutien de l'économie locale, par des moyens humains et financiers, pour la réalisation de grands projets communaux, nécessitant une politique d'engagement de ressources humaines que nous qualifions d'ambitieuse.

## Evolution des dépenses vs population



Enfin, la COFIN regrette que dans les préavis sur le budget, certains services ne fassent pas suffisamment ressortir les besoins ainsi que les descriptifs des postes soumis au Conseil pour approbation. La commission dépose un vœu dans ce sens en fin de rapport.

### Hausses du taux de cotisation

La COFIN s'est également interrogée sur les raisons avancées par la Vaudoise Assurances justifiant la hausse du taux de prime de 1.8% à 2.14% de la couverture maladie collective. Il nous a été répondu que :

« Selon les chiffres indiqués dans le courrier de la Vaudoise Assurances, la sinistralité du contrat avant inclusion des remboursements de la CIP se monte à 108.50%, et augmente à 129 % une fois que ceux-ci sont intégrés. Ainsi, l'augmentation appliquée sur le taux de prime est rationnelle par rapport à la charge de sinistres des cinq dernières années. Elle doit permettre de réduire le ratio sinistres/primes au cours des prochaines années, et d'éviter, à terme, de subir un assainissement drastique de la police. Il n'y a malheureusement pas de recours possible, hormis le droit de résiliation au 31.12.2022 qui contraindrait à un changement d'assureur (un appel d'offres sur la Maladie Perte de Gain sans les branches accident et avec un rendement à 129% ne nous permettrait pas d'obtenir des tarifs et conditions avantageux pour la Commune auprès d'un autre assureur) ».

## Analyses des dicastères dans le détail :

### 1- Administration générale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2019.

Administration générale	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	9 133 202	1 888 228	-7 244 974
Comptes 2020	8 703 448	740 384	-7 963 064
Comptes 2021	8 940 975	738 861	-8 202 114
Budget 2022	10 350 800	947 900	-9 402 900
Budget 2023	10 830 350	1 047 200	-9 783 150
Evolution 2022-23	4,63%	10,48%	4,04%

Le budget 2023 prévoit un accroissement des charges de CHF 479'550.- ainsi qu'une augmentation de CHF 99'300.- des revenus par rapport au budget 2022.

Les hausses de charges prévues sont dues en partie, à l'augmentation de la masse salariale en raison de la création de postes supplémentaires, de l'adaptation des taux d'activité de certains collaborateurs ainsi que de l'indexation des salaires prévue contractuellement. Pour le secrétariat municipal, par exemple, le compte 111.3011.00 « Traitements » augmente de CHF 168'600.- et, mécaniquement, toutes les charges sociales suivent le même mouvement. La commission des finances n'a pas été convaincue que le nouveau poste de collaborateur spécialisé dédié au transport représente une activité à 100% et propose de l'engager au maximum à 80% dans un premier temps, raison pour laquelle la commission des finances propose un amendement en lien avec ce poste.

**110.3170.00 « Réceptions, manifestations » +CHF 39'500.-** création d'une nouvelle ligne en lien avec la nécessité d'assurer une communication envers la population pour les projets importants qui vont arriver en organisant des présentations adéquates.

**170.3145.00 « Entretien des places de sports » +CHF 89'500.-** cette augmentation importante pour ce poste est due à l'achat d'un robot-tondeuse ainsi qu'au renouvellement des granulés de liège du terrain de foot A afin de se conformer aux standards actuels pour les matchs.

**110.4272.00 « Autorisations de stationner »** reclassement de ce compte au secrétariat du Service à la population qui était auparavant rattaché à la sécurité publique (615.4272.00)

**190.3189.00 « Honoraires, frais d'assistance »** dans la rubrique informatique, la commission a demandé le détail des frais portés au budget, en raison de la différence importante qu'ils représentent par rapport aux comptes 2021.

*L'augmentation de CHF 83'100.- entre le budget de CHF 115'250.- demandé pour 2023 et celui accordé de CHF 32'150.- en 2021, est due principalement aux éléments suivants : CHF +18'756.- pour les coûts annuels de support pour l'ERP et la GED annoncés dans l'annexe 1 du préavis no. 67/2020 « Admin 2.0 » ; CHF +9'000.- pour une assistance externe dans les domaines de la sécurité et de la loi sur la protection des données ; CHF +993.- selon l'adaptation à l'usage du portail Swisslex ; CHF +25'000.- pour les coûts d'audit et de certification « Accessibilité » du site internet de la Ville de Gland ; CHF +11'984.- pour le soutien à la mise en exploitation de Microsoft 365 (sécurité et déploiement automatisé d'environnements de travail) ; CHF +10'400.- pour une mise à jour majeure de l'environnement hébergeant le site internet de la Ville de Gland ; CHF +9'000.- pour une mise à jour majeure des environnements de développement et production des portails RH et eRecrutement.*

Voici le détail des différences, par sous-compte, entre le budget de CHF 115'250.- demandé pour 2023 et celui accordé de CHF 32'150.- en 2021, soit une augmentation de CHF 83'100.- :

- 001 / Support pour tous les logiciels sous licence : CHF +18'756.- Supplément lié au support exigé pour la partie opérationnelle du projet Admin 2.0 (ERP et GED). La maintenance et le support font partie des coûts annuels annoncés dans l'annexe 1 du préavis no. 67/2020 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre du projet « Admin 2.0 », soit la modernisation des outils informatiques de l'Administration.

- 002 / Assistances diverses : CHF +9'000.- Demande supplémentaire pour un soutien externe dans les domaines de la sécurité informatique et de la protection des données.

- 003 / Swisslex : CHF -993.- - 9 - Adaptation selon l'usage de ce portail de consultation de références juridiques pour le Secrétariat municipal.

- 004 / Frais d'audit et de certification du site internet de la Commune : CHF +25'000.- Certification « accessibilité » demandée par la Syndique et le Secrétaire municipal.

- 005 / Support à l'installation de la suite Microsoft 365 : CHF +11'984.-

Mise en exploitation de fonctionnalités de Microsoft 365 (sécurité et déploiement automatisé d'environnements de travail).

- 008 / Migration Typo3 : CHF +10'400.-

Mise à jour majeure de l'environnement hébergeant le site internet de la Ville de Gland par son hébergeur WNG.

- 009 / Migration portail RH et eRecrutement : CHF +9'000.- Mise à jour majeure des environnements de développement et production des portails RH et eRecrutement par le prestataire Adequasys.

#### **Proposition d'amendement**

La COFIN propose de réduire le montant prévu pour le compte 111.3011.00 « Traitements » de CHF 15'750.-, ce qui correspond à l'ajustement, à un taux de 80% d'occupation, du nouveau poste de collaborateur spécialisé pour les transports à partir du mois d'avril 2023. A la place, la commission propose pour le compte 111.3011.00, d'adopter le montant de **CHF 1'643'300.-**, le montant des charges sociales en lien avec ce poste devant bien entendu être ajusté en fonction de ce nouveau taux d'occupation.

## 2- Finances

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2019.

Pour les finances :

Finances	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	17 737 808	70 711 547	52 973 739
Comptes 2020	17 274 858	55 717 994	38 443 136
Comptes 2021	17 625 619	60 850 497	43 224 878
Budget 2022	16 842 550	57 822 400	40 979 850
Budget 2023	19 070 950	60 431 750	41 360 800

Pour le détail des impôts :

Impôts	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	1 083 192	61 386 482	60 303 290
Comptes 2020	749 866	46 230 253	45 480 387
Comptes 2021	786 744	50 934 902	50 148 158
Budget 2022	851 400	48 215 700	47 364 300
Budget 2023	947 750	50 260 500	49 312 750
Evolution 2022-23	11,32%	4,24%	4,11%

Les résultats de ce dicastère présentent des variations à la hausse entre les budgets 2022 et 2023, autant pour les charges que les revenus :

- Augmentation des charges de CHF 96'350.- soit +11.3 %
- Augmentation des revenus de CHF 2'044'800.- soit +4.2 %

Quelques précisions concernant certaines lignes de comptes :

### **200.3011.00 Traitements** **CHF +145,750** **+26.5%**

La hausse des traitements du personnel est essentiellement imputable à l'intégration du délégué aux sports dans ce dicastère par suite du regroupement organisationnel au sein du Service des finances et de l'économie. Pour mémoire, mi-2021 c'était la collaboratrice promotion économique qui était intégrée dans le service. Courant 2022, la Collaboratrice promotion économique a été promue Déléguée à l'économie avec un réalignement des activités et du salaire. Enfin l'indexation des salaires et augmentations ad hoc font progresser la masse salariale du service.

### **210.4001.00 PP - Revenus et bénéfices en capital** **CHF +470,000** **+1.8%**

La Municipalité a été prudente dans ses estimations. Elle prévoit +8% environ grâce à l'arrivée de nouveaux habitants, mais avec un point de départ inférieur au moment de la préparation du budget. Fin septembre 2022, les recettes d'impôts des personnes physiques étaient inférieures au budget de 4.5%. À la suite de différents ajustements, cela représente une augmentation nette de 3.9%, mais compte tenu des incertitudes des perspectives économiques, seule la moitié environ a été prise en compte.

### **210.4011.00 PM – Bénéfice** **CHF +765,000** **+17.8%**

Le préavis mentionne que les entreprises vont souffrir de l'inflation et des hausses des salaires, or le préavis prévoit une augmentation des recettes de 17.8%. Cette prévision est due au fait que le point de départ est supérieur car l'exercice 2022 montre d'excellents chiffres. A fin septembre les recettes des personnes morales étaient de CHF 5'008'000, soit CHF 476'622.- de plus que budgété (109.52%).

**210.4012.00 PM – Capital** CHF +65,000 +21.3%

Comme les bénéficiaires des personnes morales en 2021 étaient particulièrement élevés, il n'est pas prudent de prévoir que ces excellents résultats sur l'année 2021 soient pérennes. Ceci est reflété par une prévision de hausse par rapport au budget 2022 tout en restant largement inférieure aux comptes 2021.

**210.4013.00 PM - Impôts complémentaires s/immeubles** CHF +42,000 +10.4%

Le montant budgété est basé sur une moyenne de 2017 à 2021 convertie au taux d'imposition actuel.

**220.3223.00 Intérêts des emprunts** CHF +315,550 +63.1%

La subite remontée des taux d'intérêts constatée en 2022, conjointement au volume accru d'emprunts, conduit inéluctablement à une augmentation des charges financières. La Municipalité s'attend à une stabilisation de la hausse des taux d'intérêts et continue d'observer attentivement l'évolution du marché des capitaux. Le taux d'intérêt moyen budgété des emprunts communaux est estimé à 0.94% pour l'année 2023 (pour comparaison : 0.56% estimé pour 2022).

**250.3665.00 Aide financière protections menstruelles** CHF +40,000 (Nouveau)

Gland fait partie du projet pilote du Canton de Vaud « *Agir contre la précarité menstruelle* » au niveau des écoles dans lesquelles, notamment, des produits menstruels sont disponibles en libre accès. En complément de cette action et par suite d'un postulat au Conseil national, inspiré par une décision du Parlement écossais en 2020, la Municipalité souhaite soutenir un tel projet en partenariat avec Migros Genève et la Migros de Gland. Ceux-ci apporteront la logistique nécessaire ainsi qu'une immense partie du financement, à savoir CHF 160'000.- sur les CHF 200'000.- que devrait coûter ce projet. Le Municipal Gilles Davoine, en charge de l'économie, portant ce projet, cette dépense est logiquement affectée au dicastère des Finances.

### 3- Bâtiments et urbanisme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2019.

Bâtiments et Urbanisme	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	3 233 652	1 822 251	-1 411 401
Comptes 2020	5 942 414	4 880 887	-1 061 527
Comptes 2021	3 289 618	2 084 064	-1 205 554
Budget 2022	3 281 300	1 962 950	-1 318 350
Budget 2023	3 696 900	2 351 550	-1 345 350

Les totaux des charges et des revenus de ce dicastère présentent les variations suivantes entre les budgets 2022 et 2023 :

- augmentation des charges de CHF 415'600.- (+ 12.67%) ;
- augmentation des revenus de CHF 388'600.- (+ 19.80%).

#### Évolution des charges

La répartition de l'augmentation des charges de CHF 415'600.- (+ 12.67%) entre les différents secteurs « *Administration* », « *Bâtiments* » et « *Urbanisme* » est explicitée dans le tableau suivant :

Secteur	Rubrique	Variation CHF	Variation %	
Administration	30	+ 171'200.-	+ 15.28%	
Bâtiments	35	+ 239'400.-	+ 11.75%	
dont	<i>Bâtiments patrimoine administratif</i>	<i>350</i>	<i>+ 195'550.-</i>	<i>+ 10.64%</i>
	<i>Bâtiments patrimoine financier</i>	<i>351-8</i>	<i>+ 43'850.-</i>	<i>+ 21.99%</i>
Urbanisme	36	+ 5'000.-	+ 4.05%	
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>+ 415'600.-</b>	<b>+12.67%</b>	

L'augmentation des charges du **secteur 30 « Administration »** de CHF 171'200.- (+15.28%) s'explique principalement par l'engagement d'un-e architecte en conduite des travaux (cf. p. 7 du préavis municipal). Cet engagement a un impact sur les comptes de charges sociales.

Pour ce qui est du **secteur 35 « Bâtiments »**, les dépenses progressent de CHF 239'400.- (+11.75%). Cette hausse provient notamment de l'augmentation des charges du compte 350.3011.10 – Traitements des concierges auxiliaires de CHF 43'950.- (+ 53.80%). Selon les explications reçues auprès de la Municipalité, « *cette hausse est due à la prise en compte d'heures de nettoyages supplémentaires pour*

- *les locaux du Borgeaud 12 car le nombre d'heures budgétées jusqu'à présent est maintenant insuffisant avec des postes de travail supplémentaires qui ont été aménagés dans ces locaux ;*
- *la nouvelle déchèterie pour des nettoyages sur l'année entière (pour le budget 2022 il n'était pris en compte que les 6 derniers mois de l'année) ;*
- *le local du rez-de-chaussée à la gare CFF qui sera loué. – voir compte 350.3161.20 ci-dessous.*

Les comptes de charges en lien avec les achats d'énergie (compte 350.3122.00 - Achats de gaz, compte 350.3123.00 – Achats d'électricité, compte 350.3124.00 – Achats de mazout) enregistrent quant à eux une hausse globale de CHF 75'000.- (+34.12%) due à l'augmentation des coûts de l'énergie au niveau mondial.

A noter l'apparition d'un nouveau compte de charges 350.3161.20 - Loyer locaux - Gare de Gland » pour un montant de CHF 13'850.-. « *L'objectif pour la Municipalité est de créer une antenne de l'Administration dont la forme doit encore être précisée. L'occupation de ces locaux sera étudiée tant dans une philosophie de « guichet universel » que celle d'une présence sécuritaire accrue à la Gare. Cette dernière option découlant elle-même des résultats du sondage « Qualité de vie et sécurité publique » réalisé récemment. »*

Concernant le compte 350.4341.10 - Taxe « Equipement communautaire », aucune taxe ne sera perçue en 2023 en lien avec le quartier de La Combaz. En effet, « *le bâtiment A8 sera construit après la mise en service du A9 et la démolition du bâtiment existant (Rue de la Paix n°3, qui abrite provisoirement La Ruche et Denner jusqu'à fin 2023). La taxe pour les équipements communautaires ne sera donc pas perçue avant 2024. Le permis du bâtiment A10 ayant été délivré fin 2021, la taxe pour les équipements communautaires a été payée en octobre dernier et donc prise en compte dans l'exercice comptable 2022* ».

La hausse des charges des bâtiments du patrimoine financier de CHF 43'850.- (+21.99%) est principalement due aux charges liées aux bâtiments de La Combaz A5.1 et A5.4 qui augmentent de CHF 26'850.- (+71.80%). Cette hausse est plus que largement compensée par la hausse des revenus locatifs liés à ces immeubles.

Les charges du **secteur 36 « Urbanisme »** augmentent quant à elles globalement de CHF 5'000.- (+ 4.05%), hausse intégralement due à l'augmentation du compte 360.3185.00 – Honoraires ingénieurs et architectes.

## Évolution des revenus

La répartition de l'augmentation globale des revenus de CHF 388'600.- (+19.80%) entre les différents secteurs « Administration », « Bâtiments » et « Urbanisme » est explicitée dans le tableau suivant :

Secteur	Rubrique	Variation		
Administration	30	- 250.-	- 7.14%	
Bâtiments	35	+ 388'350.-	+ 21.02%	
dont	<i>Bâtiments patrimoine administratif</i>	<i>350</i>	<i>+ 21'550.-</i>	<i>+ 2.04%</i>
	<i>Bâtiments patrimoine financier</i>	<i>352-8</i>	<i>+ 366'800.-</i>	<i>+ 46.45%</i>
Urbanisme	36	+ 500.-	+ 0.45%	
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>+ 388'600.-</b>	<b>+ 19.80%</b>	

Le **secteur 35 « Bâtiments »** voit ses revenus augmenter de CHF 388'350.- (+21.02%). Cette hausse est due en très grande partie à l'augmentation des revenus des bâtiments du patrimoine financier de CHF 366'800.- (+46.45%). Ainsi, les revenus liés aux anciens bâtiments du WWF augmentent de CHF 279'700.- (+302.67%) et ceux liés aux deux bâtiments de La Combaz de CHF 26'850.- (+71.80%).

Les revenus du **secteur 36 « Urbanisme »** sont quant à eux stables.

A noter qu'à la suite d'un problème d'affichage à la page 52 du préavis », le compte 360.4313.00 - Permis de construire, d'habiter, d'utiliser » n'y apparait pas. Le compte figure en réalité bel et bien au budget 2023 pour un montant de CHF 12.450.- en hausse de CHF 500.- par rapport au budget 2022 (+0.45%).

## 4- Infrastructures et environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2019.

Infrastructures et Environnement	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	7 293 907	4 219 207	-3 074 700
Comptes 2020	8 320 688	5 278 155	-3 042 533
Comptes 2021	7 418 373	4 515 159	-2 903 214
Budget 2022	7 803 050	4 392 600	-3 410 450
Budget 2023	8 808 850	5 113 150	-3 695 700

Le budget 2023 comparé à 2022, fait ressortir une augmentation des charges de 12.89% ainsi qu'une hausse des revenus de 16.40%.

L'augmentation des charges est essentiellement due à la participation financière annuelle versée à l'APEC, celle-ci progressant fortement en raison des coûts liés à la demande de crédit pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP (2<sup>ème</sup> phase). Les charges liées au personnel, qui représentent 20% du total, contribuent aussi à ce phénomène. Il est en outre proposé un nouveau poste de technicien en génie civil dans le cadre de ce préavis.

La nécessité d'équilibrer les comptes au chapitre 46 débouche sur des prélèvements du fonds de réserve épuration 460.4811.10. pour la somme de CHF 795'950.- ainsi que le fonds de réserve égouts 460.4811.00, soit CHF 129'500.-

#### **450.4342.20 Rétrocession taxe au sac CHF +112'000.- par rapport au budget 2022**

Ce compte (640'000.-) est séparé en deux sous-comptes :

- Rétrocession pour les ordures ménagères (1600 t à CHF 360.- /t soit CHF 575'000.-)
- Nouvelle ristourne SADEC pour les déchets organiques (750t à CHF 90.-/t soit CHF 65'000.-)

Le budget 2022 comprend uniquement les ordures ménagères, avec un prix unitaire de CHF 350.-/t pour un tonnage estimé à 1508t, tandis que le budget 2023 prend en compte un prix de CHF 360.-/t pour un tonnage de 1'600t.

Cette augmentation de 92t correspond à la masse de plastiques non-recyclables auparavant collectée à la déchèterie et intégrée dorénavant aux sacs taxés (CHF +47'000.-).

La ristourne annoncée par SADEC en février a pour but d'inciter les communes à réaliser la collecte des déchets méthanisables.

#### **451.3188.10 Broyage et tamisage**

Depuis l'ouverture de la nouvelle déchèterie, le compostage sur le site n'est plus réalisé. L'ensemble des déchets verts sont éliminés auprès du BGS Compost. Ce compte, qui comprend historiquement le broyage et le tamisage des déchets verts ainsi que l'évacuation/élimination du surplus non-composté, a été transféré pour 2023 au compte 450.3526.00 Taxe élimination ordures avec une estimation de 800 t à CHF 110.- /t, pour la somme de CHF 88'000.-.

En 2021 nous retrouvons sur ce compte un montant de CHF 72'000.-. Pour l'année 2022, CHF 36'000.- était budgété, car la nouvelle déchèterie devait entrer en fonction.

Nous pouvons donc constater un surplus d'environ 25% des coûts de gestion des déchets verts de la déchèterie.

#### **451.4271.00 Loyer Ressourcerie CHF 61'000.-**

L'Association Pro-Jet rencontre certaines difficultés. Son fonctionnement reposait sur les subventions cantonales destinées aux chômeurs, fortement réduites dernièrement.

Plusieurs séances ont eu lieu avec les directrices de l'Association et des nouvelles pistes sont étudiées par la Déléguée à l'économie dans l'objectif de dynamiser le fonctionnement du Bric-à-Brac et de l'atelier de réparation. À court terme, le budget ne sera pas affecté. Les prévisions à long terme, dans le contexte actuel, sont difficiles à établir.

### **5- Instruction publique et cultes**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2019.

<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>CHARGES</b>	<b>REVENUS</b>	<b>ECART</b>
<b>Comptes 2019</b>	5 516 050	639 032	-4 877 018
<b>Comptes 2020</b>	5 593 503	604 086	-4 989 417
<b>Comptes 2021</b>	5 476 963	454 418	-5 022 545
<b>Budget 2022</b>	6 932 100	482 450	-6 449 650
<b>Budget 2023</b>	7 312 500	642 100	-6 670 400
<i>Evolution 2022-23</i>	<i>5,49%</i>	<i>33,09%</i>	<i>3,42%</i>

Le budget 2023 affiche une augmentation des charges de CHF 380'400.- et une hausse des revenus de CHF 159'650.- en comparaison à celui de 2022.

Le surplus de dépenses budgété concerne principalement l'indexation des salaires et les comptes y relatifs (AVS, caisse de pension, allocations familiales, assurances) ainsi que l'augmentation du prix des énergies. La hausse de la participation du canton aux frais liés à la scolarisation des enfants requérants a un impact sur les recettes prévues pour 2023 (détails à la page 78 du préavis).

À la suite de la majoration du prix unitaire du kWh fourni par Thermorésô pour le chauffage à distance, les prévisions 2023 sont de CHF +45'000.- (+17.58%) pour Les Perrerets (compte 513.3124.20) et de CHF +129'000.- (+59.7%) pour Grand-Champ (compte 526.3124.20).

En raison de l'installation de panneaux photovoltaïques (Perrerets et Tuillières), une diminution des achats d'électricité estimée en 2023 impacte favorablement les comptes de CHF 31'000.- pour les bâtiments scolaires primaires (compte 513.3123.00).

**513.3122.00 Achats de gaz CHF +17'000.-**

Hormis la hausse du prix du gaz, une augmentation de la consommation est prévue pour chauffer le 2ème étage du bloc C de Mauverney construit en 2022.

**513.3313.00 Amortissements matériel, mobilier, machines, véhicules CHF +34'500.-**

Ces amortissements concernent le mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires (préavis n° 57/2019 et n° 80/2020).

**513.4351.00 Ventes d'énergie CHF +25'000.-**

Cette nouvelle ligne correspond aux recettes attendues de la revente de l'énergie produite par la toiture solaire des Perrerets. Le montant a été estimé par l'Office du développement durable.

**6- Police**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2019.

Police	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	4 110 781	697 842	- 3 412 939
Comptes 2020	4 091 195	681 926	- 3 409 269
Comptes 2021	4 035 586	693 398	- 3 342 188
Budget 2022	4 252 200	596 050	- 3 656 150
Budget 2023	4 550 050	658 250	- 3 891 800
Evolution 2022-23	7,00%	10,44%	6,45%

Les totaux des charges et de revenus de ce dicastère présentent très peu de variations entre les budgets 2022 et 2023 et n'a pas suscité de questions de la part de la COFIN.

**7- Sécurité Sociale**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2019.

Sécurité Sociale	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	19 023 982,00	450 660,00	18 573 322,00
Comptes 2020	18 698 977,00	1 540 201,00	17 158 776,00
Comptes 2021	19 187 435,71	3 332 952,03	15 854 483,68
Budget 2022	19 262 050,00	876 950,00	18 385 100
Budget 2023	20 432 000,00	1 001 550,00	19 430 450
Evolution 2022-23	6,07%	14,21%	5,69%

L'augmentation des charges est principalement due à la hausse des comptes Accueil de l'enfance, le RAT ainsi que la Jeunesse et la Prévoyance sociale. Les revenus quant à eux, progressent fortement (+124'600.-) par suite de la participation accrue des parents aux frais de repas du Relax'Resto.

L'étude approfondie des comptes a suscité quelques questions, dont les réponses sont reprises intégralement ci-dessous.

**1) Chiffre 2.5 dernier paragraphe.** Il est mentionné 0.7 EPT pour un poste d'animateur socioculturel professionnel pour le centre de loisirs. Le tableau récapitulatif de la page 12 mentionne un nouveau poste à 0.8 EPT pour un éducateur social à la Pépinière. S'agit-il du même poste ?

*Non, ceci ne concerne pas le même poste. Le poste d'animateur socioculturel compris dans la subvention du CRL et le poste de Travailleur social de proximité (TSP) sont deux postes différents et complémentaires, mais qui répondent tous deux à un objectif central et prioritaire de décentralisation :*

- *Nécessité de décentraliser le Travail social de proximité (éducation de rue, accompagnements individuels des jeunes les plus fragilisés, insertion et prévention de l'exclusion) sans pour autant délaissier la Pépinière, d'entrer dans une approche par quartiers, de travailler en binômes sur l'espace public (possible uniquement avec rotations sur base de 3 TSP pour pouvoir couvrir à la fois la semaine et les weekends y compris en soirées)*
- *Nécessité de décentraliser l'animation socioculturelle (accompagnement de projets collectifs et participatifs, animation des quartiers, accueils libres) dans les différents quartiers de Gland à la fois en hors murs et en intra-muros, d'investir de nouveaux locaux (Lisières, WWF, Grand Champ) sans pour autant délaissier Montoly, et surtout de s'aligner à la politique jeunesse de la Ville par l'élargissement du public cible aux jeunes de 11 à 25 ans (les ressources actuelles permettent l'ouverture uniquement du CRL de Montoly et uniquement aux 11-18 ans).*

Les moniteurs non-qualifiés sont-ils considérés comme du personnel auxiliaire ?

*Oui, qui sont recrutés par le CRL.*

**2)** S'agissant du nouveau poste d'éducateur socio culturel à la Pépinière, quelles seront ses tâches ? Y-a-t-il déjà un animateur à la Pépinière ?

*La Pépinière n'est pas un centre de jeunes animé par une équipe d'animateurs contrairement au CRL. Aucun animateur ne travaille à la Pépinière à ce jour. Cependant, la Pépinière abrite les bureaux de la Conseillère en insertion professionnelle (Activ'Action) qui partage son open-space avec les TSP qui y remplissent leurs tâches administratives et y effectuent leurs entretiens individuels en parallèle de leur travail de rue (hors murs) qui occupe la plus grande partie de leur temps, comme mentionné dans le descriptif de poste détaillé annexé.*

**3)** 712.3665.10, Achats repas Pause Déj'. Les budgets 2023 et 2022 sont largement inférieurs au compte 2021 (env. CHF -120'000.-) Quelles en sont les raisons ?

*Les achats de repas du Relax'Resto nouvellement créé ont tout d'abord été « noyés » avec ceux de la Pause Déj' en 2021 et ainsi intégrés dans la ligne budgétaire 712.3665.10. Dès 2022, une ligne spécifique a été créée pour le Relax'Resto, ce qui explique cette baisse fulgurante des chiffres.*

La commission des finances salue la création de la ligne comptable consacrée au Relax'Resto. Cela permet une meilleure lisibilité des charges et revenus liées à cette activité.

**4)** Achat repas Relax'Resto. L'achat de repas augmente de CHF 60'000.- alors que la participation augmente du double soit CHF 130'000.- Est-ce dû à l'augmentation de CHF 2.- de la participation des parents ou d'un autre facteur ?

*En effet, ces chiffres résultent de l'augmentation des effectifs d'une part (hausse des charges), et de celle des tarifs de CHF 2.- par jour par enfant d'autre part (hausse plus conséquente des recettes). Cette augmentation des recettes est utilisée pour payer les auxiliaires qui gardes les enfants à midi ).*

La sécurité sociale représente un quart du budget total (26%). Ce poste comptable va continuer à croître ces prochaines années compte tenu de la croissance de la population de Gland. Étant donné la situation économique actuelle et future, il est fort probable que plus de citoyens soit amenés à demander de l'aide à la commune.

À la suite de la période Covid, davantage de jeunes se trouvent dans une situation précaire et ont besoin de soutien. La nouvelle collaboratrice TSP (Travailleuse Sociale de Proximité) aura notamment vocation à créer des liens avec des jeunes filles qui rechignent à rechercher de l'aide spontanément, ainsi que d'améliorer la couverture du territoire avec l'émergence des nouveaux quartiers

## 8. Services Industriels

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2019.

Services industriels	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	2 598 665	2 568 969	-29 696
Comptes 2020	3 142 775	3 178 130	35 355
Comptes 2021	3 011 375	3 071 430	60 055
Budget 2022	3 831 850	4 001 400	169 550
Budget 2023	3 317 950	3 440 500	122 550
Evolution 2022-23	-13,41%	-14,02%	-27,72%

Après un budget 2022 en forte hausse, principalement en raison d'amortissements par le biais du fonds « Efficacités énergétiques », le budget 2023 est à nouveau en ligne avec la tendance des années précédentes.

Le chapitre « Eaux » montre une stabilité au niveau des charges d'exploitation et une petite diminution au niveau des ventes attendues d'eau. Cette différence se retrouve dans l'attribution au fonds de réserve « Eau », ces comptes devant être équilibrés.

Au chapitre « Électricité » nous avons constaté une diminution des montants budgétés pour les taxes sur l'éclairage public, pour les énergies renouvelables ainsi que pour le développement durable. Ces taxes étant directement liées à la consommation alors que celle de SafeHost (principal consommateur de la Ville) est en augmentation constante, nous avons interrogé la Municipalité à ce propos. Il s'avère que ces estimations sont fournies par la SEIC et que les prévisions pour 2022 étaient surévaluées.

Seul l'excédent de recettes pour l'éclairage public va dans la caisse générale, les deux autres taxes étant affectées, les comptes sont équilibrés par un versement aux fonds de réserves.

## Vœux

La COFIN émet les deux vœux suivants :

1. que les annonces d'offres d'emplois communales s'adaptent dorénavant aux normes actuelles du marché, en indiquant une fourchette de temps de travail, par ex. de 60 à 80%, avec un calcul budgétaire basé sur la fourchette supérieure.
2. que les services fournissent plus de détails dans la trame du budget à propos des tâches à réaliser en lien avec les nouveaux postes ou les augmentations de temps de travail soumis au Conseil pour approbation.

## Amendement

La Commission des finances recommande au Conseil d'apporter l'amendement suivant au budget ordinaire de la Commune pour 2023 :

**- compte 111.3011.00 Traitements - CHF 1'659'050.-**

diminution des charges de CHF 15'750.- pour le nouveau poste de Collaborateur(-trice) spécialisé(-e) pour les transports, avec pour objection d'engager cette personne avec un taux d'occupation maximal de 80%.

**Nouveau montant à inscrire pour cette ligne : CHF 1'643'300.-**

## Conclusions

Le budget 2023 est marqué par l'expansion des recettes fiscales des personnes morales et physiques. L'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier de la Combaz d'ici la fin de l'année 2022 et en 2023, contribuera au renforcement des rentrées fiscales. Cependant, l'indexation automatique des salaires du personnel communal, ainsi que le poids accru de la charge de la dette en raison de taux d'intérêts plus élevés, pèseront sur les finances communales. Le budget est marqué par une marge d'autofinancement en chute significative, évaluée nettement en-dessous de sa moyenne décennale. Cet important levier des finances communales devra être surveillé en rapport aux investissements prévus en 2023. La COFIN y sera particulièrement attentive ces prochains mois.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis N° 32 relatif au budget pour l'exercice 2023 tel qu'amendé et de prendre la décision suivante :

- accepter le budget de l'exercice 2023 de la ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de dépenses de CHF 3'317'750.-
- accepter la marge d'autofinancement positive budgétée de CHF 1'961'550.-

#### **Signatures des membres de la Commission**

Samuel Freuler 1 <sup>er</sup> membre	Alain Bringolf Rapporteur	Ahimara Buffat Membre
Jérôme Frachebourg Membre	Angelita Galvez Membre	Iulica Gorgoni Membre
Evan Lock Membre	Rasul Mawjee Membre	Nicolas Pellet Membre